



L  
U  
R  
C  
Y

**Bulletin  
Municipal 2012**

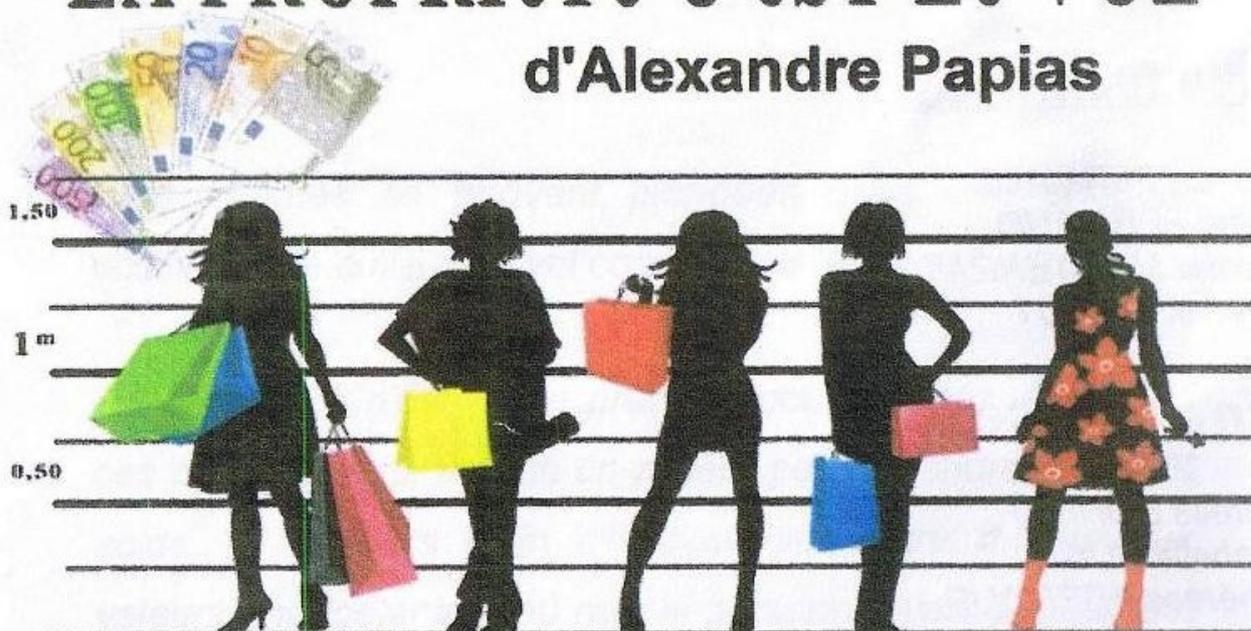
# SORTIR A LURCY

Théâtre : Les Balladins

présentent

**LA PROPRIÉTÉ C'EST LE VOL**

d'Alexandre Papias



**Samedi 21 janvier 2012**

**À 20 h 30**

**Salle polyvalente**

**Adulte : 7 €    12/16 ans : 3 €    Moins de 12 ans : gratuit**

**Organisé par et au profit du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)**



# SOMMAIRE

Nous sommes très heureux de vous faire parvenir le bulletin municipal de Lurcy. Vous pourrez y lire des informations sur les projets, les réalisations et nos souhaits pour le bien-être de tous et de chacun.

- Le Mot du Maire..... P. 4
- Vie de la Commune .....P. 5 et 6
- Collecte des Ordures ménagères .....P.7
- Tri sélectif des Ordures ménagères..... P.8 et 9
- Environnement ..... P.10
- Divers..... P.11
- Infos pratiques..... P.12 et 13
- Vie Sociale ..... P.14
- Renseignements Pratiques ..... p.15
- Etat Civil ..... p.16
- Scolarité et Population ..... P.17
- Vie associative ..... P.18 et 19
- Informations Permis de Construire.....P.20, 21, 22
- Plan de Lurcy .....P.23

L'objectif de ce bulletin est de diffuser des informations touchant la vie de notre village.

Bien cordialement,

Le Conseil Municipal.

# LE MOT DU MAIRE

« Celui qui ne progresse pas chaque jour, recule chaque jour. » disait Confucius.

Mais ce qui peut parfois paraître du « surplace » pour certains en matière de gestion communale est en fait le temps de la réflexion, temps qui peut souvent sembler long entre les balbutiements d'un projet et sa concrétisation ; ce délai permet d'utiliser les deniers communaux avec le plus grand discernement possible. Ainsi, le projet d'aménagement du cœur de village avance doucement mais sûrement. Vous avez pu voir une partie du mur d'enceinte du cimetière s'habiller de neuf - ces travaux devenaient urgents surtout sur la partie intérieure qui se dégradait rapidement - la seconde partie sera rénovée seulement au printemps prochain pour une question d'efficacité du traitement anti-lierre.

Le parking le long de l'église a été tracé et la mise en place d'un « haricot » destiné à délimiter physiquement cet aménagement et à ralentir les véhicules descendants a été réalisée. Une barrière bois identique à celle déjà en place de l'autre côté de la voie viendra achever l'ensemble dans les prochaines semaines. Cet aménagement a pour but entre autres de déplacer le stationnement du chemin de la Cure qui se fait souvent en emprise sur la voie publique et qui de ce fait gêne parfois le passage des engins agricoles. Je remercie par avance les habitants de cette rue de leur compréhension et j'en profite pour rappeler à tous que dans le code de la route « tout véhicule stationné doit l'être en dehors de la voie publique ».

Le projet d'aménagement du parking devant le restaurant, de l'arrêt de bus et de l'aire de repos a été adopté par le Conseil Municipal qui en est maintenant à la constitution des dossiers de demandes de subventions.

La phase test du nouveau mode de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif s'est mise en place début janvier avec la distribution des nouveaux containers et des sacs destinés au tri. A nous maintenant de jouer le jeu afin de faire baisser notre production d'ordures ménagères de manière significative et de permettre la mise en place d'une grille tarifaire au plus proche de la réalité.

2012 verra l'arrivée à Lurcy de nouveaux habitants à qui nous souhaitons doré et déjà la bienvenue et une bonne installation.

Au nom des Adjointes et des Conseillers, je vous adresse tous nos vœux de santé, de bonheur et de réussite et je finirai par le début d'un poème de Raoul Follereau à méditer et à appliquer quotidiennement :

*Un sourire ne coûte rien et produit beaucoup  
Il enrichit ceux qui le reçoivent  
Sans appauvrir ceux qui le donnent  
Il ne dure qu'un instant  
Mais son souvenir est parfois éternel*

Nathalie BISIGNANO



# VIE DE LA COMMUNE

## Les réalisations 2011



- Réfection de la chaussée du Chemin Neuf en enrobé

- Réalisation des emplacements de parking le long de l'église
- Création d'un stationnement pour personne à mobilité réduite



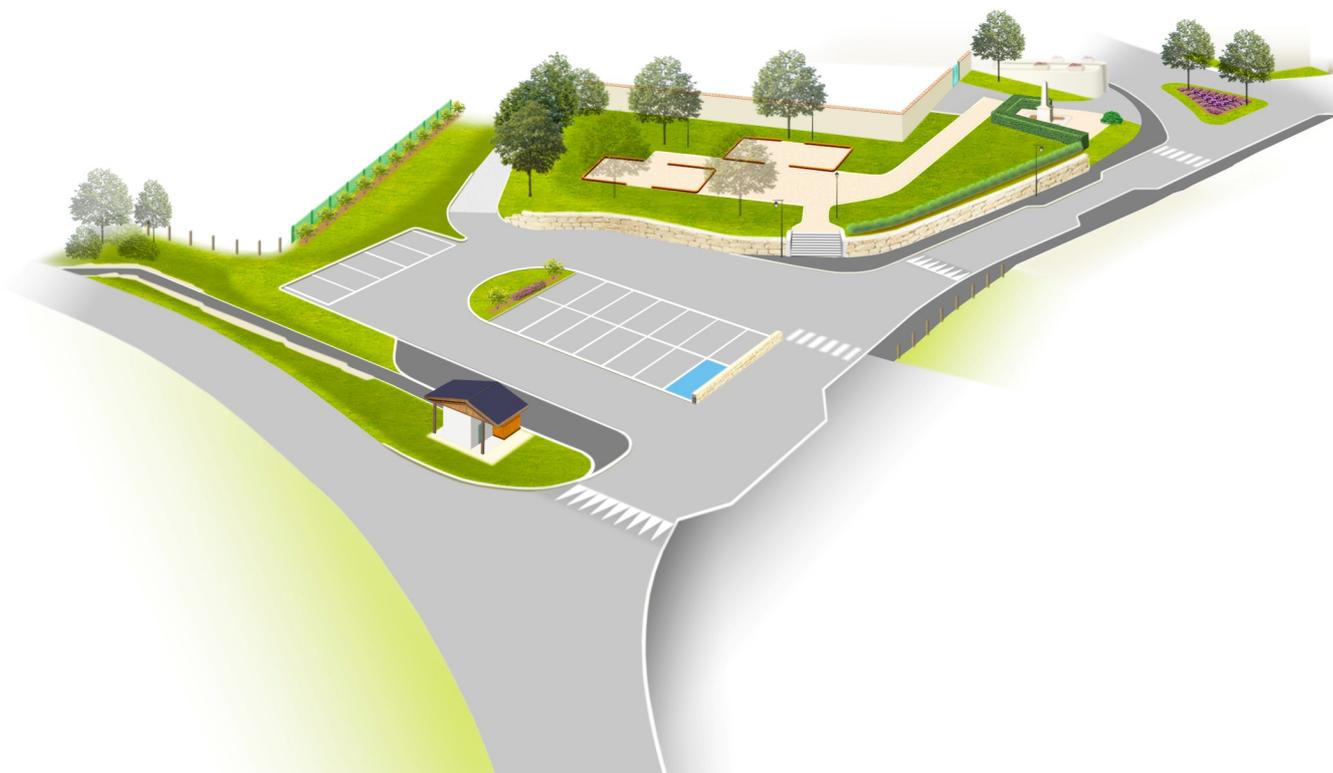
- Réfection du mur du cimetière
- Création d'un nouveau poste EDF Chemin du Petit Corcy
- Changement des canalisations d'eau Chemin Neuf

# VIE DE LA COMMUNE

## Les projets pour l'année 2012 :

Cette année verra la réalisation de la deuxième partie du cœur de village.

L'entreprise CIERA a déjà présenté l'avant projet sommaire au Conseil municipal que vous pouvez découvrir ci-dessous.



# COLLECTE DES O.M.

## Nouvelle procédure de Collecte des ordures ménagères

- Le test va se dérouler sur un an à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- Pas de changement pour la collecte des ordures ménagères, elle se fera le lundi matin comme par le passé.
- La collecte des emballages en sac **jaune** se fera le lundi matin des semaines paires.
- Pour toute question vous pouvez appeler le numéro vert : **0 800 330 180**.

### Jours de collecte en fonction des jours fériés :

**Bien noter qu'aucun jour férié ne sera reporté aussi bien pour la collecte des ordures ménagères que pour la collecte sélective des emballages et journaux-magazines.**



# TRI SELECTIF



**Sacs translucides mis à votre disposition et collectés en porte à porte 1 fois tous les 15 jours.**



**Colonnes de tri à verre sur les points propreté**



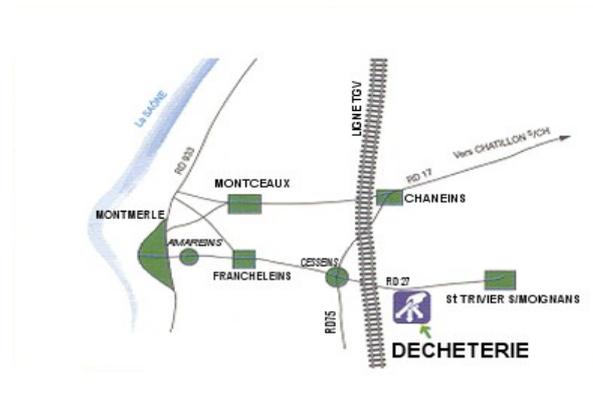
Pour les autres déchets, utilisez la déchèterie de Francheleins,  
Route de Saint Trivier (sur la RD 27) - Lieu dit Grillet Est (vers la voie SNCF) à Cesseins,  
Commune de FRANCHELEINS.

Les horaires sont les suivants :

|          | Matin            | Après-midi        |
|----------|------------------|-------------------|
| Lundi    | -                | 14 h 00 à 18 h 00 |
| Mardi    | -                | 14 h 00 à 18 h 00 |
| Mercredi | 9 h 00 à 12 h 30 | 14 h 00 à 18 h 00 |
| Jeudi    | -                | 14 h 00 à 18 h 00 |
| Vendredi | 9 h 00 à 12 h 30 | 14 h 00 à 18 h 00 |
| Samedi   | 9 h 00 à 13 h 00 | 14 h 00 à 18 h 00 |

Pour vous informer sur la fermeture de certains jours fériés, vous pouvez  
téléphoner au 04 74 06 68 24.

Les déchets polluants ou encombrants (hors amiante) sont acceptés.



Cette déchèterie est équipée de 8 quais permettant d'évacuer les déchets suivants :

- ▶ gravats,
- ▶ ferrailles,
- ▶ divers non recyclables (= tout venant),
- ▶ déchets verts,
- ▶ cartons,
- ▶ pneus
- ▶ DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques),
- ▶ DMS (déchets ménagers spéciaux).

# ENVIRONNEMENT

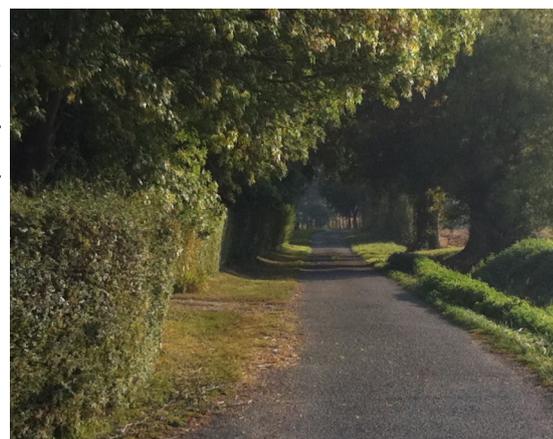
## Les haies et arbres en bordure des propriétés.

Il est rappelé que les propriétaires riverains sont tenus de couper, d'élaguer les plantations qui encombrant les routes, les rues et les chemins qui seraient susceptibles de venir au contact des fils électriques, téléphoniques, des éclairages et de présenter une gêne à la circulation et à la sécurité des usagers. La mairie a la possibilité réglementaire de faire intervenir une entreprise privée aux frais du propriétaire.

Attention également au déversement des eaux pluviales; celui-ci est rigoureusement interdit sur le domaine public. Renseignez-vous en mairie.

## Les nuisances

- L'utilisation d'engins bruyants, pouvant gêner le voisinage, est réglementée. Les horaires autorisés sont les suivants :
  - les jours ouvrables : de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30.
  - les samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.
  - les dimanches et jours fériés: de 10 h à 12 h.
- Il est à regretter également l'accroissement des vitesses de circulation pratiquées sur les chemins du village ; les habitants sont invités à surveiller le respect de la législation en la matière. Nos voies sont fréquentées par des piétons, des enfants, des cyclistes... et ne permettent pas une vitesse excessive. La prudence et le civisme de chaque conducteur s'imposent donc.
- La divagation des animaux est interdite dans le département depuis le 25 octobre 1989.
- Concernant le brûlage des déchets végétaux ou autres, nous vous demandons de prendre connaissance en mairie de l'arrêté préfectoral qui précise les modalités obligatoires à respecter.
- Nous vous rappelons qu'une réglementation, consultable en mairie, est en vigueur pour les périodes d'interdiction d'épandage.



# DIVERS

## A vos agendas

*Elections présidentielles* : 22 avril et 6 mai 2012

*Elections législatives* : 10 et 17 juin 2012

## Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par **tous les appareils à combustion** (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- 1/ Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- 2/ Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion : aérez au moins 10 minutes par jour et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air de votre logement.
- 3/ N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero etc.).
- 4/ Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.
- 5/ Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.

Pour en savoir plus : [www.prevention-maison.fr](http://www.prevention-maison.fr)

Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES)

# INFOS PRATIQUES

## ACCUEIL DE LOISIRS VISIOMÔMES CCM3R

<http://www.ccm3r.org>  
rubrique "accueil de loisirs"  
Documents téléchargeables  
email: [visiomomes@wanadoo.fr](mailto:visiomomes@wanadoo.fr)

### **Pour tout renseignement :**

le mardi et le jeudi  
de 8 h à 12 h et de 14h à 17h30  
le mercredi de 7h30 à 18h30  
Tél: 04.74.06.46.29

Possibilité de laisser un message

### **Permanences d'inscriptions :**

**Vacances de février** le samedi 28  
janvier de 8 h 30 à 11 h 30 et mardi 31  
janvier de 18 h à 19 h 30

**Mercredis de mars et d'avril** le mardi  
7 février de 18 h à 19 h 30

**Vacances de Pâques** le samedi 24  
mars de 8 h 30 à 11 h 30 et mardi 27  
mars de 18 h à 19 h 30

**Mercredis de mai et juin et pré-  
inscriptions de septembre** le mardi 24  
avril de 18 h à 19 h 30

**Assemblée générale le 12 mai à 9 h**  
suivie des inscriptions pour l'été.

Le centre est ouvert pour les petites  
vacances (sauf vacances de Noël) les  
vacances d'été (sauf semaine du 15  
août)

Reprise le mercredi 5 septembre 2012

Les enfants sont répartis par groupes  
d'âges de 4 à 14 ans. Activités : ma-  
nuelles, sportives, sorties, cuisine,  
chants, piscine, mini camps

## CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Deux services accessibles en  
permanence permettent d'obtenir des  
informations générales mais aussi des  
informations personnalisées sur les  
dossiers allocataires.

0 820 25 01 10

[www.ain.caf.fr](http://www.ain.caf.fr)

## A.M.F.D. 01

L'association départementale pour l'aide  
aux mères et aux familles à domicile  
propose une assistance au quotidien.

Permanence téléphonique :  
du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

04 74 21 19 76

## PRESSE

Correspondante pour le Progrès :  
Mme SERBAC 06 72 94 23 41  
email : [laurence.serbac@wanadoo.fr](mailto:laurence.serbac@wanadoo.fr)

Correspondante pour Le Patriote :  
Mme SURIEUX 04. 74 69 31 64

## ASSISTANTES MATERNELLES

La liste des assistantes maternelles  
est à votre disposition au :  
Relais des assistantes maternelles  
à la CCM3R 04 74 06 46 26  
ou en Mairie.

**CROIX-ROUGE FRANÇAISE**  
***(Délégation St-Trivier sur Moignans)***

1er réseau humanitaire au monde, présent dans 186 pays avec 97 millions de volontaires bénévoles.

Sur le plan local, la Croix-Rouge soutient les familles en difficulté par des colis alimentaires et des aides financières, organise des animations musicales aux pensionnaires de la maison de retraite de St-Trivier ainsi que des colis de friandises à ceux qui n'ont plus de famille, participe aux colis et repas de Noël dans certaines communes, enseigne les gestes des 1ers secours aux enfants et aux adultes...

Déléguée Croix-Rouge pour Lurcy:  
Danièle GIRIN: 04 74 67 82 89  
Croix-Rouge Ecoute 0 800 858 858

**A.D.M.R.**

***(Aide à Domicile en Milieu Rural)***

L'ADMR intervient dans les familles, chez les personnes âgées ou handicapées.

L'ADMR étend son champ d'action pour :

- l'aide aux personnes âgées
- livraison de repas
- aide à la famille
- petit bricolage et jardinage
- téléassistance

Permanence  
du lundi au vendredi de 8 h à 12 h  
Tél: 04 74 67 87 75

**ASSISTANTE SOCIALE**

Madame Evelyne Montagnon est l'assistante sociale chargée d'intervenir sur la commune.

Vous pouvez la joindre:  
au Centre Médico-Social de Thoissey  
12 rue du Beaujolais 01140 Thoissey  
Tél : 04 74 04 04 09

**A.D.A.P.A.**

***(Association Départementale d'Aide aux Personnes de l'Ain)***

L'ADAPA propose à toute personne en difficulté, seule, fatiguée, débordée par le quotidien, de retour d'hospitalisation des services d'aide à la vie quotidienne:

- Aide à la personne
- Aide et accompagnement dans les activités ordinaires de la vie quotidienne
- Aide et accompagnement dans les activités de vie sociale et relationnelle
- Propose également d'autres services ...

Les responsables vous reçoivent sur rendez-vous ou se déplacent à votre domicile. N'hésitez pas à les contacter.

Nicole GUILLAUMAUD  
Marie-Mathilde GORUP

Permanence téléphonique les vendredis  
de 9 h à 11 h et de 15 h à 17 h  
Mairie de Jassans

**Horaires des Messes à Lurcy en 2012**

- dimanche 15 avril à 10 h 30
- samedi 26 mai à 11 h
- dimanche 27 mai messe unique pour les 1 600 ans du diocèse à 14 h 30 sur le parking d'Interexpo à Bourg en Bresse
- dimanche 10 juin à 10 h, procession de la Fête-Dieu + profession de foi
- samedi 23 juin 15 h 30 (mariage)
- dimanche 29 juillet à 10 h 30
- samedi 1er septembre à 16 h (mariage)
- jeudi 1er novembre à 9 h 00

**ARTISANS A DOMICILE 01**

Les services à la personne réalisés par des artisans de l'Ain professionnels qualifiés  
Tél : 04 74 45 05 26  
[www.artisansadomicile01.fr](http://www.artisansadomicile01.fr)

# VIE SOCIALE

## NUMEROS D'URGENCES

**SAMU : 15**  
**Gendarmerie : 17**  
**Pompiers : 18**  
**Centre antipoison : 04 72 11 69 11**  
**GAZ : 0 810 433 001**  
**EDF : 0 810 333 001**  
**EAU : 0 810 844 844**  
**Appel d'urgence européen : 112**

## C.L.I.C.

**(Centre Local d'Information  
et de Coordination)**

Le CLIC est un dispositif de proximité destiné à apporter un maximum d'écoute et d'informations aux personnes de plus de 60 ans, à leur famille, ainsi qu'aux professionnels et bénévoles œuvrant auprès de ce public.

### Permanence :

Bureau du CLIC, Maison de retraite de Châtillon sur Chalaronne  
du mardi au vendredi de 9h à 12h30,  
de 13h30 à 17h30, samedi de 9h à 12h  
Mail : [clicdes3cantons@mrchatillon.fr](mailto:clicdes3cantons@mrchatillon.fr)

Rencontres en mairie de St Trivier,  
Thoissey, Vonnas, Montmerle  
et visites à domicile possibles sur RV :  
04-74-55-15-39 ou 06-73-38-06-55

## PASTILLES D'IODE

En cas d'incident nucléaire et sur décision préfectorale, des pastilles d'iode seront distribuées à la population âgée de moins de 60 ans à la salle polyvalente.

## ALLO SERVICE PUBLIC

La première réponse à vos questions administratives : **39 39**  
(de 8h à 19h du lundi au vendredi  
et de 9h à 14h le samedi)  
ou [service-public.fr](http://service-public.fr)

## INFOS RESERVATION SALLE POLYVALENTE

La location de la salle polyvalente est réservée aux habitants de LURCY et aux agents communaux.

### Tarifs:

**220 € pour une journée**  
**280 € pour deux jours**  
**130 € pour un vin d'honneur (14 h à 20 h)**

Le coût du nettoyage est compris dans les tarifs de location.

Arrhes préalable de **50 €** par chèque à la réservation.

Une caution de **350 €** devra également être versée à la remise des clefs et ne sera restituée qu'après l'état des lieux final.

L'organisateur est seul responsable des dégâts occasionnés aux installations.

**A partir de minuit, le niveau sonore doit être fortement diminué pour respecter la tranquillité du voisinage. Selon la réglementation préfectorale en vigueur, toutes les manifestations devront être terminées au plus tard à deux heures du matin.**

# RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Le secrétariat de la mairie reçoit le public :

- le mardi de 14 h 00 à 18 h 30
- le mercredi de 8 h 30 à 11 h 30
- le vendredi de 14 h 00 à 18 h 00

Mme le maire et ses adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Tél./fax : 04.74.69.39.64     [mairie.lurcy@wanadoo.fr](mailto:mairie.lurcy@wanadoo.fr)

**Info** CCM3R : 04 74 69 46 26     [www.ccm3r.org](http://www.ccm3r.org)



| <i>DOCUMENTS OFFICIELS</i>   | <i>PIECES A FOURNIR</i>   |
|--|---|
| <b>CARTE D'IDENTITE</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 photos d'identité identiques et récentes</li> <li>- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance</li> <li>- Ancienne carte d'identité</li> <li>- Un justificatif de domicile de moins de trois mois</li> <li>- Date et lieu de naissance des parents</li> <li>- Renouvellement en cas de perte: 25 € en timbre fiscal</li> </ul>   |
| <b>PASSEPORT</b>   | <p>Depuis le 28 avril 2009, les passeports ne sont plus délivrés par la commune. Dans l'Ain, 24 communes ont été retenues pour enregistrer ces nouveaux documents. La liste complète est consultable en mairie. Les communes les plus proches sont Villars-les- Dombes, Trévoux, Châtillon. Les demandes nécessaires à l'établissement de ce nouveau titre d'identité international sont en ligne sur le site de la préfecture : <a href="http://www.ain.pref.gouv.fr">www.ain.pref.gouv.fr</a></p> |
| <b>CARTE D'ELECTEUR</b><br>Pour 2013 : inscription avant le 31/12/2012 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Livret de famille ou carte d'identité</li> <li>- Ancienne carte d'électeur</li> <li>- Un justificatif de domicile de moins de trois mois</li> </ul>  |
| <b>AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE</b>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Livret de famille</li> <li>- Carte d'identité de l'enfant</li> </ul>   |
| <b>RECENSEMENT MILITAIRE</b>   | <p>Dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire , les jeunes filles et garçons doivent se faire recenser à la mairie du domicile. Se munir de la carte d'identité et du livret de famille. Une attestation de recensement est délivrée. Une copie de ce document est nécessaire pour s'inscrire à certains concours, permis de conduire, conduite accompagnée, baccalauréat...</p>   |

# ETAT CIVIL

## Ils découvrent notre village :

Le 4 janvier 2011 est née Nina FERHAT fille de Julien FERHAT et de Betty CHARTIER.

Le 24 avril 2011 est né Matthieu Ludovic Julien TELLIER fils de Ludovic TELLIER et de Elodie GROLEAU épouse Tellier.

Le 6 juillet 2011 est Paul Georges Marcel SANCHEZ fils de Florian SANCHEZ et de Delphine VERMARE.

Le 20 août 2011 est né Ethan Mickaël ODET fils de Stéphane ODET et de Tiphanie MARTINEZ épouse ODET.

## Mariage :

Aucun mariage n'a été célébré dans notre commune cette année.

## Ils nous ont quittés en 2011 :

Le 17 janvier 2011 à Viriat est décédé Claudius Marie Jean Joseph MONDEZERT.

Le 18 janvier 2011 à Gleizé est décédé Louis Marie BUTILLON.

Le 21 juillet 2011 à Garons est décédé Serge Yves LE SEVEN.



# SCOLARITE

Les enfants de la commune sont ainsi répartis :

|                             | <i>Maternelle + primaire</i> | <i>collège</i>   | <i>lycée</i>    |
|-----------------------------|------------------------------|------------------|-----------------|
| <i>Francheleins</i>         | <i>2</i>                     |                  |                 |
| <i>Montmerle (publique)</i> | <i>12</i>                    |                  |                 |
| <i>Montmerle (privée)</i>   | <i>10</i>                    |                  |                 |
| <i>Messimy</i>              | <i>7</i>                     |                  |                 |
| <i>Thoissey</i>             |                              | <i>23</i>        |                 |
| <i>Saint Didier (privé)</i> |                              | <i>6</i>         |                 |
| <i>Belleville</i>           |                              |                  | <i>9</i>        |
| <i>Trévoux</i>              |                              |                  | <i>0</i>        |
| <b><i>TOTAL</i></b>         | <b><i>31</i></b>             | <b><i>29</i></b> | <b><i>9</i></b> |

D'autres enfants sont scolarisés à Bourg, Villefranche, Châtillon sur Chalaronne...

Les horaires des transports scolaires au départ de la place du village sont :

Pour Montmerle : Départ 8 h 23 Retour 17 h 17

Pour Thoissey/St Didier : Départ 7 h 18 Retour 17 h 41

Pour Trévoux : Départ 7 h 23 Retour 18 h 07

Pour Belleville : Départ 7 h 22 Retour 18 h 31

Pour Villefranche : Départ 7 h 22 Retour 18 h 10

# POPULATION

## Rappel de l'évolution démographique

*En 1790 : 445 habitants*

*En 1990 : 199 habitants*

*En 1999 : 257 habitants*

*En 2005 : 300 habitants*

*En 2007 : 354 habitants*

*En 2009 : 390 habitants*

*En 2010 : 399 habitants*

*Au 1<sup>er</sup> janvier 2012 : 405 habitants*



# VIE ASSOCIATIVE

## LA PECHE

La Société de pêche « Les Amis de l'Appéum », réservée aux Lupericiens et riverains, compte 20 adhérents. L'ouverture de la pêche est fixée aux alentours du 20 juin et la fermeture vers mi-septembre. La pêche se pratique les dimanches et jours fériés à partir de 6 heures durant la période d'ouverture.

A partir du 14 juillet, des cartes « invités » peuvent être vendues à la journée en étant parrainé par un adhérent de la société.

La rivière l'Appéum est une rivière propre et très sportive pour la pêche à la truite et est alevinée deux fois par an.

Pour tout renseignement contacter M. Alain POULARD au 04 74 69 36 36.

## LA CHASSE

Pour tout renseignement contacter M. Fabrice FOURY au 04 74 69 63 87.

L'association compte 13 adhérents et organise son concours de belote annuel le 8 décembre 2012.



## LURCY ANIMATION

Toute l'équipe vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Amitiés, rires, joies, échanges... seront au programme de nos futures manifestations.

Nos comptons sur votre participation et votre soutien afin de rendre la vie de notre petit village encore plus agréable.

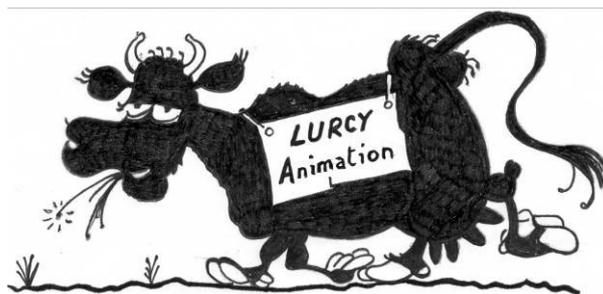
Amicalement.

Pour tout renseignement contacter Mme Sandrine Place au 04 74 69 49 85

## CCAS (centre communal d'action sociale)

Le centre est à disposition des habitants ayant des difficultés passagères. Il est l'organisateur du repas des anciens et de manifestation servant à récolter des fonds pour ses actions.

# Calendrier 2012



Lundi 16 janvier 2012 assemblée générale à 20 h 30

Vendredi 3 février 2012 Sainte Agathe à 19 h 00

Dimanche 29 avril 2012 marche de jour à 10 h 00 repas tiré du sac

Samedi 30 juin 2012 repas champêtre au bord de Saône à 11 h 00

Mercredi 31 octobre 2012 Halloween à 18 h 30

Samedi 1<sup>er</sup> décembre 2012 Téléthon la marche des communes



# MON PERMIS DE CONSTRUIRE

## Principe

Le permis de construire est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction respecte bien les règles en vigueur. Pour Lurcy celles du « **Plan Local d'Urbanisme** ».

Il est généralement exigé pour tous les travaux de grande importance.

**À noter** : le recours à un architecte est obligatoire que la surface hors œuvre nette (Shon) dépasse 170 m<sup>2</sup>.

## Ma maison

Je construis ma maison : Permis de construire obligatoire

J'agrandis ma maison ou je construis un garage :

Moins de 2 m<sup>2</sup> : pas de formalité

De 2 m<sup>2</sup> à 20 m<sup>2</sup> : déclaration préalable

Plus de 20 m<sup>2</sup> : permis de construire



## Je fais des travaux dans ma maison

Je fais des travaux sur une construction existante qui ne crée pas de surface de plancher et ne modifie pas les façades : Pas de formalité

Je fais réaliser des travaux sur une construction existante en créant une ouverture dans le mur : Déclaration préalable car changement de l'extérieur

## J'aménage mon garage

En pièce d'habitation dans une construction existante :

Supérieure à 10 m<sup>2</sup> : déclaration préalable

Inférieure à 10 m<sup>2</sup> et dont la transformation n'entraîne aucun travaux modifiant l'aspect extérieur : pas de formalité

## Je construis mon mur ou ma clôture

Les murs de soutènement : Pas de formalité

Les clôtures : Déclaration préalable

Les autres murs : Déclaration préalable

# MON PERMIS DE CONSTRUIRE

## J'aménage mon toit

Je pose une fenêtre de toit, une lucarne sans changer le volume et la pente :

Déclaration préalable

À noter : les ouvertures non intégrées à la pente du toit sont interdites.

## J'installe une véranda, une cabane de jardin, des châssis, une serre,

J'installe une véranda ou une cabane de jardin :

Moins de 2 m<sup>2</sup> : pas de formalité

Supérieure à 20 m<sup>2</sup> : permis de construire

Inférieure à 20 m<sup>2</sup> : déclaration préalable

J'installe un châssis ou une serre de production :

D'une hauteur de moins de 1,80 m : pas de formalité

De plus de 1,80 m de hauteur :

Inférieures à 4 m de hauteur et créant une surface égale ou inférieure à 2000 m<sup>2</sup> au sol :  
déclaration préalable

Créant une surface de plus de 2000 m<sup>2</sup> : permis de construire

Pour les châssis et serres de plus de 4 m de haut : permis de construire

## Je veux installer une piscine fixe

Je construis une piscine fixe de plus de 10 m<sup>2</sup> et de moins de 100 m<sup>2</sup> :

Elle n'a pas de couverture : déclaration préalable

Elle dispose d'une couverture pour protéger de la chaleur ou pour la sécurité :

Déclaration préalable

Elle dispose d'une couverture modulable d'une hauteur de plus de 1,80 m au dessus du niveau de  
l'eau : permis de construire

Elle dispose d'une couverture fixe de 2 m de haut : permis de construire

## J'installe une parabole ou une antenne

Elles devront être invisibles depuis l'espace public, implantées sur le toit près de la cheminée.

L'implantation en façade est proscrite.

## J'installe un climatiseur air chaud/froid

Il doit être implanté sur les espaces privatifs. S'il est disposé en façade donnant sur l'espace public, il doit être intégré à la façade et non saillant.

# MON PERMIS DE CONSTRUIRE

## Je veux installer une piscine gonflable

De moins de 10 m<sup>2</sup> : pas de formalité

De plus de 10 m<sup>2</sup> :

Son installation est limitée à 3 mois : pas de formalité

Elle est installée pendant plus de 3 mois : déclaration préalable

## Je veux stationner ou installer ma caravane

J'installe ma caravane sur un terrain autre que la cour de ma maison :

Moins de 3 mois par an : pas de formalité

Plus de 3 mois, consécutifs ou non : déclaration préalable

J'installe ma caravane dans la cour de ma maison :

En attendant d'être utilisée pour les vacances : pas de formalité

Elle devient une installation fixe (je supprime les roues) : permis de construire si elle reste plus de 3 mois

## J'installe des équipements à énergie renouvelable

J'installe une éolienne :

De moins de 12 m de haut : pas de formalité

Au-delà de 12 m : permis de construire

J'installe des panneaux solaires :

Pas de création de surface de plancher et moins de 12 m de haut : pas de formalité

Plus de 12 m de haut, ou installés sur un bâtiment existant : déclaration préalable



